



MODALITES D'INSCRIPTION POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2025

Les conditions d'inscription

Vous pouvez compléter une demande de logement uniquement aux conditions suivantes :

- ✓ Être âgé entre 16 et 30 ans
- ✓ Être admis en formation (justificatif de l'établissement de formation + employeur trouvé pour les apprentis)

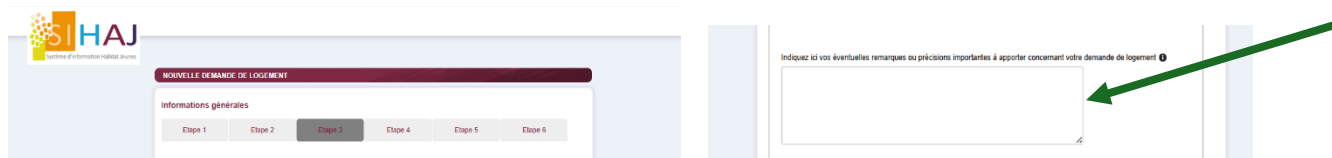
Quand s'inscrire ? Ouverture des inscriptions à partir du **3 mars 2025** sur notre site internet

Comment s'inscrire ? Compléter une demande de logement en ligne : www.habitatjeunes-choletais.fr



Transmettre impérativement avec la demande :

1. **Un justificatif d'activité** : l'admission en formation + promesse d'embauche de l'employeur et planning d'alternance pour les apprentis
2. En quelques lignes, préciser votre situation + **vos motivations** à résider dans un logement en Résidence Habitat Jeunes plutôt qu'un logement locatif (dans l'étape 3 de la demande de logement)



Ne seront étudiées que les demandes complètes

Délai de réponse :

Chaque demande sera étudiée en commission d'admission à la fin du mois. Pour les mineurs, un rendez-vous préalable avec le jeune et ses représentants légaux est programmé avec la Direction pour vérifier si la demande est adaptée à l'accueil en Résidence Habitat Jeunes. La réponse interviendra au plus tard le **30 avril 2025**.